

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 40280
Numéro SIREN : 325 951 101
Nom ou dénomination : SECOB PORQUET ET ASSOCIES SOCIETE ANONYME D
EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARI

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2020 sous le numéro de dépôt 574

*Copie
certifiée
conforme*

BILAN ACTIF

ACTIF		EXERCICE N 30/09/2018 12			EXERCICE N-1 30/09/2017 12
		Brut	Amort et Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATION INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	9 089	4 862	4 227	5 062
	Fonds commercial	550 096		550 096	550 096
	Autres immobilisations incorporelles	2 209 938	169 707	2 040 231	2 012 010
	IMMOBILISATION CORPORELLES				
	Constructions	198 809	107 354	91 454	39 050
	Autres immobilisations corporelles	401 571	190 422	211 149	90 883
	Immobilisations en cours				1 623
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 654		19 654	15 154
	TOTAL I	3 389 156	472 345	2 916 811	2 713 877
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements	6 500		6 500	7 353
	Avances et acomptes versés sur commande				
	CREANCES				
	Avances et acomptes versés sur commande	1 510		1 510	
	Clients et Comptes rattachés	2 616 520	140 907	2 475 613	2 307 584
	Autres créances	245 736		245 736	139 241
COMPTE DE REGULARISATION	valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	109 313		109 313	370 638
	Charges constatées d'avance	44 281		44 281	37 092
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	TOTAL II	3 023 859	140 907	2 882 952	2 861 907
TOTAL GENERAL (I+II)		6 413 015	613 252	5 799 763	5 575 784

GREFFIER DU TRIBUNAL

28 JAN. 2020

DE COMMERCE D'ARRAS

BILAN PASSIF

*Copie
certific
L. 2012.12.12*

PASSIF		Exercice N 30/09/2018 12	Exercice N 30/09/2017 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé: 800 000)	800 000	800 000
	RESERVES		
	Réserve légale	80 000	80 000
	Autres réserves	470 000	470 000
	Report à nouveau	117 102	126 660
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	309 545	326 443
	TOTAL I	1 776 648	1 803 102
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts	1 101 188	852 689
	Groupe et associés	1 609 779	1 568 355
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156 472	219 282
	Dettes fiscales et sociales	1 016 340	1 003 680
	Autres dettes	57 573	40 387
COMPTE DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	81 763	88 289
	TOTAL II	4 023 115	3 772 682
		5 799 763	5 575 784

Dettes à moins d'un an :

1 752 367

1 651 664

SECOB SA PORQUET ET ASSOCIES
62411 BETHUNE CEDEX

G. Porquet
Directeur Général

COMPTE DE RESULTAT

	EXERCICE N 30/09/2018 12			EXERCICE N-1
	France	Exportation	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Production vendue de Services	4 294 223		4 294 223	4 347 398
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	4 294 223		4 294 223	4 347 398
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			13 567	7 804
Autres produits			1 347	28 590
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			4 309 137	4 383 791
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			24 395	26 679
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			853	-2 050
Autres achats et charges externes			812 198	751 103
Impôts, taxes et versements assimilés			139 436	112 507
Salaires et traitements			1 957 705	1 935 797
Charges sociales			710 997	719 733
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations:dotations aux amortissements			84 768	52 981
Sur immobilisations:dotations aux provisions			22 801	21 000
Sur actif circulant:dotations aux provisions				
Pour risques et charges:dotations aux provisions				
Autres charges			125 625	106 705
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			3 878 778	3 724 456
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			430 359	659 335

SECOB SA PORQUET ET ASSOCIES
62411 BETHUNE CEDEX

*Copie
certifiée
conforme*

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/18	Exercice N 30/09/17
PRODUITS FINANCIERS		5 176
TOTAL III	0	5 176
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	32 638	53 431
TOTAL IV	32 638	53 431
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-32 638	-48 255
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	397 721	611 080
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 547	420
Produits exceptionnels sur opérations en capital	39 833	10 610
TOTAL V	50 380	11 030
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	31 024	59 475
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 444	10 610
	32 468	70 085
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	17 912	-59 055
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	29 944	69 674
Impôts sur les bénéfices (VII)	76 144	155 908
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	4 359 517	4 399 997
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	4 049 972	4 073 554
5- BENEFICE OU PERTE (total produits-total charges)	309 545	326 443

SECOB SA PORQUET ET ASSOCIES
TECHNOPARC FUTURA
BP 90571
62411 BETHUNE

ANNEXE DU 01/10/2017 AU 30/09/2018

SECOB sa PORQUET et Associés
Technoparc Futura
BP 90571
62400 BETHUNE
03 21 63 14 20

MD

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des provisions	1
Etat des échéances des créances et des dettes	1
Composition du capital social	2
Produits à recevoir	2
Charges à payer	2
Charges et produits constatés d'avance	3
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Informations en matière de crédit bail	3
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	4

NA = Non Applicable NS = Non significative

m)

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des provisions**

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Etat des créances	19 654	19 654	
Autres immobilisations financières	221 510	221 510	
Clients douteux ou litigieux	2 395 010	2 395 010	
Autres créances clients	1 000	1 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	95 548	95 548	
Impôts sur les bénéfices	3 940	3 940	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 003	6 003	
Divers état et autres collectivités publiques	139 246	139 246	
Débiteurs divers	44 281	44 281	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	2 926 191	2 926 191	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	67 501	67 501		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 033 687	194 969	838 719	
Fournisseurs et comptes rattachés	156 472	156 472		
Personnel et comptes rattachés	159 907	159 907		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	254 875	254 875		
Impôts sur les bénéfices	73 500	73 500		
Taxe sur la valeur ajoutée	470 276	470 276		
Autres impôts taxes et assimilés	57 783	57 783		
Groupe et associés	1 609 779	177 749	1 432 030	
Autres dettes	57 573	57 573		
Produits constatés d'avance	81 763	81 763		
TOTAL	4 023 115	1 752 367	2 270 749	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	337 919			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	242 146			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	10. 0000	80 000			80 000

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan		Montant
Créances clients et comptes rattachés		904 545
Autres créances		96 181
Total		1 000 726

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan		Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		232
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		69 306
Dettes fiscales et sociales		303 218
Autres dettes		2
Total		372 758

m)

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		44 281
Total		44 281
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		81 763
Total		81 763

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				94 852	94 852
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				62 913	62 913
- dotations de l'exercice				6 235	6 235
Total				69 148	69 148
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				88 402	88 402
- exercice				6 900	6 900
Total				95 302	95 302
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				3 187	3 187
Total				3 187	3 187
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				928	928
Total				928	928

MD



Marie DELANNOY

Expert-Comptable Diplômée
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille

Commissaire aux Comptes
Inscrite sur la liste des Commissaires aux comptes du H3C
près la Cour d'Appel de Douai

RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2018



Marie DELANNOY

Expert-Comptable Diplômée
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille

Commissaire aux Comptes
Inscrite sur la liste des Commissaires aux comptes du H3C
près la Cour d'Appel de Douai

SECOB PORQUET ET ASSOCIES

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 800 000 euro

Siège social : Technoparc Futura Rue Université
62411 BETHUNE CEDEX

RCS ARRAS 325 951 101

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/09/2018

Messieurs les actionnaires

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SA SECOB PORQUET ET ASSOCIES relatifs à l'exercice clos le 30/09/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SA SECOB PORQUET ET ASSOCIES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

md

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice : caractère approprié des principes comptables appliqués, estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Directoire et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SA SECOB PORQUET ET ASSOCIES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

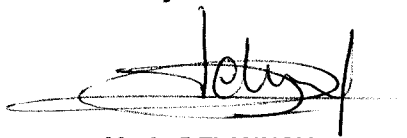
systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
 En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CROIX
 Le 9 janvier 2019



Marie DELANNOY
 Commissaire aux comptes

SA SECOB PORQUET ET ASSOCIES**Société anonyme à directoire et conseil de surveillance****Au capital de 800 000 Euros****Siège social : TECHNOPARC FUTURA RUE DE L'UNIVERSITE****62411 BETHUNE CEDEX (62)****R.C.S. ARRAS B. 325951101****EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2019
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2018****1° PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION****AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE SOIT :**

Bénéfice de l'exercice	309 545.31	
Report à nouveau antérieur	117 102.30	
Bénéfice distribuable	426 647.61	

A titre de dividendes 4.20 € par action	336 000.00	
En report à nouveau	90 647.61	
	426 647.61	

2° RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE ET ADOPTEE :

**L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à
309 545.31 € de la manière suivante :**

Bénéfice de l'exercice	309 545.31	
Report à nouveau antérieur	117 102.30	
Bénéfice distribuable	426 647.61	

A titre de dividendes 4.20 € par action	336 000.00	
En report à nouveau	90 647.61	
	426 647.61	